

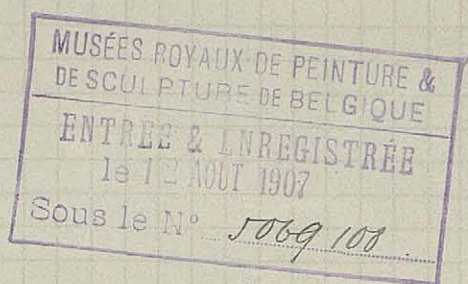
RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de 2 ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n°..... en
date du

Bruxelles, le 16 1904.....
AOLM

Ozic

Bruxelles le 10 Aout 1907.



Messieurs les Secrétaires et membres des
Musées. Royal. des Beaux Arts de
Bruxelles

Je me permets respectueusement de vous soumettre
Deux Tableaux. Dont un est attribué à Pragonard
et l'autre à Joverotens. Je demande pour ces Tableaux
la somme de Dix mille francs pour celui attribué à
Pragonard, et quatre mille francs pour le Joverotens
Dans l'attente de votre Dessein agréé de vous
prie Messieurs mes Salutations Empressées.

Biel
Rue de la Commune 243
St Jean En Voode

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 1069108

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le

NOTES

Bruxelles,

10 août 1907

A M. Stiel

J. Gosse

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d~~g~~ *tableaux*

qui *font* l'objet de *votre lettre* du *10 cl*

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourr~~ont~~ être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M *Stiel*, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,